

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE RÉAUX SUR TRÉFLE
PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Convocation du 1^{er} juin 2026 – Transmise le 1^{er} juin 2026 – Affichée le 1^{er} juin 2026

Le neuf juin deux mil vingt six à vingt heures , le Conseil Municipal de la Commune de RÉAUX SUR TRÉFLE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Valérie RIVIERE, Maire,

Étaient présents : Mmes RIVIERE V – BONNEAU ML – KOUDAD P –SARRABEZOLLES M – DORME F – VLEMYNCKX V - PIERRE S -

Mrs – JUHAN O – MARIAU S – BERTHELOT P -ROY G -DOUMERET F - PITON A –

Absents excusés : Mme MONNIER L Mrs DESTOUCHES R - JUHAN O - BROTTEAU G –

Absents : Mr BROUSSARD G -

Madame Marie-Line BONNEAU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du dernier procès verbal. Celui-ci n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité des membres présents.

<u>Délibération étudiée en séance</u>	<u>Objet</u>
D20260042	Participation financière du SIVOM de Jonzac au fonctionnement de la saison piscine 2026
D20260043	Horaires d'ouverture et tarifs saison piscine 2026
D20260048	Projet Géothermie demande de subvention CEE
D20260045	Projet Géothermie demande de subvention Fonds Vert
D20260049	Projet Géothermie demande de subvention DETR
D20260050	Projet Géothermie demande de subvention CCRt17

1- Délibération – N°D20260042 : Participation financière du SIVOM de Jonzac au fonctionnement de la saison piscine 2026

Madame le maire expose au Conseil Municipal que le SIVOM de Jonzac propose, en contre-partie de la gratuité d'accès à la piscine de Réaux sur Trèfle des enfants des communes du Canton de Jonzac âgés de moins de 16 ans, une participation financière au fonctionnement. Cette participation annuelle est forfaitaire et votée lors de l'établissement du Budget du SIVOM de Jonzac.

Pour l'année 2026, cette participation au fonctionnement versée à la commune de Réaux sur Trèfle gérant la piscine de Réaux sur Trèfle représente la somme forfaitaire de 15000 € (quinze mille euros).

Madame le Maire précise que l'article 3 des statuts du SIVOM de Jonzac autorise ce dernier à intervenir dans tous les domaines d'intérêt cantonal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* **accepte** l'accès gratuit à la piscine de Réaux sur Trèfle aux enfants des communes du Canton de Jonzac âgés de moins de 16 ans durant les vacances d'été

- * **accepte**, en contre-partie, la participation financière forfaitaire de 15000 € (quinze mille euros) attribuée par le SIVOM de Jonzac destinée au fonctionnement de la commune de Réaux sur Trèfle gérant la piscine
- * **autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision .

2-Délibération – N°D20260043 : Horaires d'ouverture et tarifs saison piscine 2026

Madame le Maire informe le Conseil qu'il convient de modifier la délibération du 18 mai 2026 n° D20260038 suite à des contraintes réglementaires fixant les horaires d'ouverture et les tarifs d'accès à la piscine pour la saison 2026 se déroulant du 4 Juillet au 30 août 2026 inclus. Elle propose également de définir les tarifs d'entrée pour la saison 2026. Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, pour la saison 2026, d'appliquer les horaires d'ouverture et les tarifs d'accès à la piscine suivants :

Horaires d'ouverture :

— le lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 11 h 30 à 12 h 30, et de 14 h 30 à 19 h 00
 —le dimanche de 11 h 30 à 12 h 30, et de 14 h 30 à 19 h 30
 Fermeture le mardi

Tarifs :

*** Tarif Cartes**

Cartes de saison

Adultes (nés en 2010 et avant)	65.00 €- cartes rouges
Enfants (nés de 2011 à 2020)	38.00 €- cartes jaunes

Cartes de saison Club

Adultes (nés en 2010 et avant)	45.00 € – cartes bleues
Enfants (nés de 2011 à 2020)	22.00 € – cartes blanches

*** Forfait 10 entrées (carnet)**

Adultes (nés en 2010 et avant)	28.00 € – carnets billets verts
Enfants (nés de 2011 à 2020)	17.00 € – carnets billets oranges
MATIN	10.00 € – carnets beiges

*** Tarif entrées**

Adultes (nés en 2010 et avant)	3,00 € – billets roses
Enfants (nés de 2011 à 2020)	2,00 € – billets bleus
Enfants (nés en 2021 et après)	GRATUIT TOUTE LA JOURNÉE
Matin	-tarif unique 1.00 €

Scolaires primaires MEUX – RÉAUX SUR TRÈFLE GRATUIT LE MATIN

Non baigneurs GRATUIT LE MATIN

Non Baigneurs 2,00 € l'après-midi

Groupes (à partir de 12 adultes – enfants « encadrés ») **DEMI-TARIF**

3-Délibération – N°D20260048: Projet Géothermie demande de subvention CEE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le remplacement de la chaudière fuel vieillissante desservant la salle des fêtes l'hiver et chauffant les eaux des bassins de la piscine en été, est nécessaire et que, pour ce faire, la commune a le projet de production de chauffage mutualisé de la salle des fêtes et de la piscine par géothermie. A l'issue de la réalisation d'un deuxième forage de reconnaissance permettant de définir le type de forage le mieux approprié au site sur sondes ou sur nappe (le premier forage de reconnaissance s'étant soldé par un échec), les résultats de simulations de pompage ont été convaincants au regard du projet d'exploitation géothermique pour la piscine et la salle des fêtes. La commune a donc souhaiter poursuivre son projet. L'ensemble des données et constantes ont été consignées dans un rapport établi par le Bureau d'Etudes HYDRO INVEST dans le cadre des missions qui lui ont été confiées.

Elle rappelle également que dans le cadre de ce projet de géothermie, la commune est conseillée et accompagnée par le service Mission Energie du Département. Les dispositions réglementaires étant allégées dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable, le projet communal suit les prescriptions de la GMI en zone verte.

Lors de sa séance du 4 mars 2026 le conseil municipal a retenu la SOCOTEC afin de lui confier les missions suivantes :

- AVP (études d'avant-projet regroupant en une seule étape APS + APD)
- PRO (études de projet)
- ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)
- EXE (études d'exécutions)
- DET (direction de l'exécution du (ou des) contrat(s) de travaux)

- AOR (assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement)
- OPC (ordonnancement, coordination et pilotage du chantier)

L'avant-projet définitif élaboré par la SOCOTEC présente différents scénarios chiffrés, pertinents pour la collectivité :

- scénario 1 : PAC EAU EAU avec option bouclage Eau Chaude Sanitaire (ECS)
 - scénario 2 : PAC EAU avec géocooling et options bouclage ECS et mur chaufferie
 - scénario 3 : PAC EAU EAU avec géocooling -cascade et options bouclage ECS et mur chaufferie.
- Il est à noter que, outre ces travaux de surface, la réalisation d'un doublet géothermique est à prévoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- considérant la nécessité de remplacer la chaudière fuel actuelle devenue vétuste
- souhaitant inscrire la collectivité dans une démarche économique et écologique en utilisant les ressources renouvelables présentes sur site
- considérant que la solution PAC EAU EAU avec géocooling - cascade et options bouchage ECS et mur chaufferie répond le mieux aux besoins de la collectivité. Elle permettra de réduire à plus de 95% les émissions de gaz à effet de serre, supprimera la dépendance aux énergies fossiles, permettra un faible risque d'arrêt de fonctionnement par la présence de deux Pompes à Chaleur dont une couvrirait 80% des besoins
- charge Madame le Maire de solliciter une aide financière au titre de la CEE
- détermine ainsi le plan de financement :

PROJET DE GEOTHERMIE POUR LA PRODUCTION DE CHAUFFAGE MUTUALISE DE LA SALLE DES FETES ET DE LA PISCINE

PAC EAU EAU avec géocooling -cascade et options bouclage Eau Chaude Sanitaire et mur chaufferie

Travaux (Maîtrise d'oeuvre/doublet géothermique -doublet géothermique Maîtrise d'oeuvre thermique-prestations intellectuelles travaux de surface) subventions sollicitées	276 533,50 €HT - 331 840,20€ TTC
FONDS VERT (27653350€x25%)	69 133,00 €
DETR (basculement du dossier DSIL-2024) (27653350€x40%)	110 613,00 €
FONDS CHALEUR -ADEME- CCRt DU DEPARTEMENT 17	25 000,00 €
CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE- CEE	16 754,00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL HT55033,50 €-tva 55306,70€	110 340,20 €

- Mandate Madame le Maire pour la signature de tout document se rapportant à ce dossier
- certifie que le présent projet n'a fait l'objet d'aucun commencement de travaux
- sollicite l'autorisation de débiter les travaux avant la réception de l'arrêté attributif de subvention.

4-Délibération – N°D20260045 : Projet Géothermie demande de subvention Fonds Vert

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le remplacement de la chaudière fuel vieillissante desservant la salle des fêtes l'hiver et chauffant les eaux des bassins de la piscine en été, est nécessaire et que, pour ce faire, la commune a le projet de production de chauffage mutualisé de la salle des fêtes et de la piscine par géothermie. A l'issue de la réalisation d'un deuxième forage de reconnaissance permettant de définir le type de forage le mieux approprié au site sur sondes ou sur nappe (le premier forage de reconnaissance s'étant soldé par un échec), les résultats de simulations de pompage ont été convaincants au regard du projet d'exploitation géothermique pour la piscine et la salle des fêtes. La commune a donc souhaiter poursuivre son projet. L'ensemble des données et constantes ont été consignées dans un rapport établi par le Bureau d'Etudes HYDRO INVEST dans le cadre des missions qui lui ont été confiées.

Elle rappelle également que dans le cadre de ce projet de géothermie, la commune est conseillée et accompagnée par le service Mission Energie du Département. Les dispositions réglementaires étant allégées dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable, le projet communal suit les prescriptions de la GMI en zone verte.

Lors de sa séance du 4 mars 2026 le conseil municipal a retenu la SOCOTEC afin de lui confier les missions suivantes :

- AVP (études d'avant-projet regroupant en une seule étape APS + APD)
- PRO (études de projet)
- ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)
- EXE (études d'exécutions)
- DET (direction de l'exécution du (ou des) contrat(s) de travaux)
- AOR (assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement)
- OPC (ordonnancement, coordination et pilotage du chantier)

L'avant-projet définitif élaboré par la SOCOTEC présente différents scénarios chiffrés, pertinents pour la collectivité :

- scénario 1 : PAC EAU EAU avec option bouclage Eau Chaude Sanitaire (ECS)
 - scénario 2 : PAC EAU avec géocooling et options bouclage ECS et mur chaufferie
 - scénario 3 : PAC EAU EAU avec géocooling -cascade et options bouclage ECS et mur chaufferie.
- Il est à noter que, outre ces travaux de surface, la réalisation d'un doublet géothermique est à prévoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- considérant la nécessité de remplacer la chaudière fuel actuelle devenue vétuste
- souhaitant inscrire la collectivité dans une démarche économique et écologique en utilisant les ressources renouvelables présentes sur site
- considérant que la solution PAC EAU EAU avec géocooling - cascade et options bouclage ECS et mur chaufferie répond le mieux aux besoins de la collectivité. Elle permettra de réduire à plus de 95% les émissions de gaz à effet de serre, supprimera la dépendance aux énergies fossiles, permettra un faible risque d'arrêt de fonctionnement par la présence de deux Pompes à Chaleur dont une couvrirait 80% des besoins
- charge Madame le Maire de solliciter une aide financière au titre du Fonds vert
- détermine ainsi le plan de financement :

PROJET DE GEOTHERMIE POUR LA PRODUCTION DE CHAUFFAGE MUTUALISE DE LA SALLE DES FETES ET DE LA PISCINE

PAC EAU EAU avec géocooling -cascade et options bouclage Eau Chaude Sanitaire et mur chaufferie

Travaux (Maîtrise d'oeuvre/doublet géothermique -doublet géothermique Maîtrise d'oeuvre thermique-prestations intellectuelles travaux de surface) subventions sollicitées	276 533,50 €HT - 331 840,20€ TTC
FONDS VERT (27653350€x25%)	69 133,00 €
DETR (basculement du dossier DSIL-2024) (27653350€x40%)	110 613,00 €
FONDS CHALEUR -ADEME- CCRt DU DEPARTEMENT 17	25 000,00 €
CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE- CEE	16 754,00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL HT55033,50 €-tva 55306,70€	110 340,20 €

- Mandate Madame le Maire pour la signature de tout document se rapportant à ce dossier
- certifie que le présent projet n'a fait l'objet d'aucun commencement de travaux
- sollicite l'autorisation de débiter les travaux avant la réception de l'arrêté attributif de subvention.

5-Délibération – N°D20260049 : Projet Géothermie demande de subvention DETR

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le remplacement de la chaudière fuel vieillissante desservant la salle des fêtes l'hiver et chauffant les eaux des bassins de la piscine en été, est nécessaire et que, pour ce faire, la commune a le projet de production de chauffage mutualisé de la salle des fêtes et de la piscine par géothermie. A l'issue de la réalisation d'un deuxième forage de reconnaissance permettant de définir le type de forage le mieux approprié au site sur sondes ou sur nappe (le premier forage de reconnaissance s'étant soldé par un échec), les résultats de simulations de pompage ont été convaincants au regard du projet d'exploitation géothermique pour la piscine et la salle des fêtes. La

commune a donc souhaiter poursuivre son projet. L'ensemble des données et constantes ont été consignées dans un rapport établi par le Bureau d'Etudes HYDRO INVEST dans le cadre des missions qui lui ont été confiées.

Elle rappelle également que dans le cadre de ce projet de géothermie, la commune est conseillée et accompagnée par le service Mission Energie du Département. Les dispositions règlementaires étant allégées dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable, le projet communal suit les prescriptions de la GMI en zone verte.

Lors de sa séance du 4 mars 2026 le conseil municipal a retenu la SOCOTEC afin de lui confier les missions suivantes :

- AVP (études d'avant-projet regroupant en une seule étape APS + APD)
- PRO (études de projet)
- ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)
- EXE (études d'exécutions)
- DET (direction de l'exécution du (ou des) contrat(s) de travaux)
- AOR (assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement)
- OPC (ordonnancement, coordination et pilotage du chantier)

L'avant-projet définitif élaboré par la SOCOTEC présente différents scénarios chiffrés, pertinents pour la collectivité :

- scénario 1 : PAC EAU EAU avec option bouclage Eau Chaude Sanitaire (ECS)
- scénario 2 : PAC EAU avec géocooling et options bouclage ECS et mur chaufferie
- scénario 3 : PAC EAU EAU avec géocooling -cascade et options bouclage ECS et mur chaufferie.

Il est à noter que, outre ces travaux de surface, la réalisation d'un doublet géothermique est à prévoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- considérant la nécessité de remplacer la chaudière fuel actuelle devenue vétuste
- souhaitant inscrire la collectivité dans une démarche économique et écologique en utilisant les ressources renouvelables présentes sur site
- considérant que la solution PAC EAU EAU avec géocooling - cascade et options bouchage ECS et mur chaufferie répond le mieux aux besoins de la collectivité. Elle permettra de réduire à plus de 95% les émissions de gaz à effet de serre, supprimera la dépendance aux énergies fossiles, permettra un faible risque d'arrêt de fonctionnement par la présence de deux Pompes à Chaleur dont une couvrirait 80% des besoins
- charge Madame le Maire de solliciter une aide financière au titre de la DETR
- détermine ainsi le plan de financement :

PROJET DE GEOTHERMIE POUR LA PRODUCTION DE CHAUFFAGE MUTUALISE DE LA SALLE DES FETES ET DE LA PISCINE

PAC EAU EAU avec géocooling -cascade et options bouclage Eau Chaude Sanitaire et mur chaufferie

Travaux (Maîtrise d'oeuvre/doublet géothermique -doublet géothermique Maîtrise d'oeuvre thermique-prestations intellectuelles travaux de surface) subventions sollicitées	276 533,50 €HT - 331 840,20€ TTC
FONDS VERT (27653350€x25%)	69 133,00 €
DETR (basculement du dossier DSIL-2024) (27653350€x40%)	110 613,00 €
FONDS CHALEUR -ADEME- CCRt DU DEPARTEMENT 17	25 000,00 €
CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE- CEE	16 754,00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL HT55033,50 €-tva 55306,70€	110 340,20 €

- Mandate Madame le Maire pour la signature de tout document se rapportant à ce dossier
- certifie que le présent projet n'a fait l'objet d'aucun commencement de travaux
- sollicite l'autorisation de débiter les travaux avant la réception de l'arrêté attributif de subvention.

6-Délibération – N°D20260050 : Projet Géothermie demande de subvention CCRt17

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le remplacement de la chaudière fuel vieillissante desservant la salle des fêtes l'hiver et chauffant les eaux des bassins de la piscine en été, est nécessaire et que, pour ce faire, la commune a le projet de production de chauffage mutualisé de la salle des fêtes et de la piscine par géothermie. A l'issue de la réalisation d'un deuxième forage de reconnaissance permettant de définir le type de forage le mieux approprié au site sur sondes ou sur nappe (le premier forage de reconnaissance s'étant soldé par un échec), les résultats de simulations de pompage ont été convaincants au regard du projet d'exploitation géothermique pour la piscine et la salle des fêtes. La commune a donc souhaiter poursuivre son projet. L'ensemble des données et constantes ont été consignées dans un rapport établi par le Bureau d'Etudes HYDRO INVEST dans le cadre des missions qui lui ont été confiées.

Elle rappelle également que dans le cadre de ce projet de géothermie, la commune est conseillée et accompagnée par le service Mission Energie du Département. Les dispositions réglementaires étant allégées dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable, le projet communal suit les prescriptions de la GMI en zone verte.

Lors de sa séance du 4 mars 2026 le conseil municipal a retenu la SOCOTEC afin de lui confier les missions suivantes :

- AVP (études d'avant-projet regroupant en une seule étape APS + APD)
- PRO (études de projet)
- ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)
- EXE (études d'exécutions)
- DET (direction de l'exécution du (ou des) contrat(s) de travaux)
- AOR (assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement)
- OPC (ordonnancement, coordination et pilotage du chantier)

L'avant-projet définitif élaboré par la SOCOTEC présente différents scénarios chiffrés, pertinents pour la collectivité :

- scénario 1 : PAC EAU EAU avec option bouclage Eau Chaude Sanitaire (ECS)
- scénario 2 : PAC EAU avec géocooling et options bouclage ECS et mur chaufferie
- scénario 3 : PAC EAU EAU avec géocooling - cascade et options bouclage ECS et mur chaufferie.

Il est à noter que, outre ces travaux de surface, la réalisation d'un doublet géothermique est à prévoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- considérant la nécessité de remplacer la chaudière fuel actuelle devenue vétuste
- souhaitant inscrire la collectivité dans une démarche économique et écologique en utilisant les ressources renouvelables présentes sur site
- considérant que la solution PAC EAU EAU avec géocooling - cascade et options bouchage ECS et mur chaufferie répond le mieux aux besoins de la collectivité. Elle permettra de réduire à plus de 95% les émissions de gaz à effet de serre, supprimera la dépendance aux énergies fossiles, permettra un faible risque d'arrêt de fonctionnement par la présence de deux Pompes à Chaleur dont une couvrira 80% des besoins
- charge Madame le Maire de solliciter une aide financière au titre du CCRt17
- détermine ainsi le plan de financement :

PROJET DE GEOTHERMIE POUR LA PRODUCTION DE CHAUFFAGE MUTUALISE DE LA SALLE DES FETES ET DE LA PISCINE

PAC EAU EAU avec géocooling - cascade et options bouclage Eau Chaude Sanitaire et mur chaufferie

Travaux (Maîtrise d'oeuvre/doublet géothermique -doublet géothermique Maîtrise d'oeuvre thermique-prestations intellectuelles travaux de surface) subventions sollicitées	276 533,50 € HT - 331 840,20 € TTC
FONDS VERT (27653350€x25%)	69 133,00 €
DETR (basculement du dossier DSIL-2024) (27653350€x40%)	110 613,00 €
FONDS CHALEUR -ADEME- CCRt DU DEPARTEMENT 17	25 000,00 €
CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE- CEE	16 754,00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	

- Mandate Madame le Maire pour la signature de tout document se rapportant à ce dossier
- certifie que le présent projet n'a fait l'objet d'aucun commencement de travaux
- sollicite l'autorisation de débiter les travaux avant la réception de l'arrêté attributif de subvention.

7-Questions diverses

Réunion avec la trésorerie pour les Régisseurs Marie-Line BONNEAU ira avec Angelina la secrétaire,
La salle des fêtes CCS ne sera pas louable pendant les travaux de la Géothermie du 20/01/2026 au
28/02/2026,
Point sur le Conseil d'Ecole,
L'école se rendra à la piscine le 3 juillet 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La Secrétaire de séance,

Marie-Line BONNEAU



Madame Le Maire

Valérie RIVIERE



